

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Chinon-La-surveillance-de-la-radioactivite-hors-service-depuis-s-des-mois-erreur-lors-de-la-visite-decennale-du-reacteur-3>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Chinon : La surveillance de la radioactivité hors service depuis des mois, erreur lors de la visite décennale du réacteur 3**

14 août 2020

France : Chinon : La surveillance de la radioactivité hors service depuis des mois, erreur lors de la visite décennale du réacteur 3

Le réacteur 3 de la centrale nucléaire de Chinon (Centre - Val de Loire) a été arrêté huit mois pour visite décennale (VD), d'août 2019 à avril 2020. L'occasion pour EDF de faire des travaux censés remettre en état les équipements et améliorer la sûreté de son installation. Ce n'est que plusieurs mois après le redémarrage qu'EDF se rendra compte que les modifications effectuées lors de la VD ont mis hors service une chaîne de surveillance de la radioactivité au niveau d'un générateur de vapeur. Le circuit d'alimentation a été mal installé. De fait, impossible de contrôler la radioactivité de l'eau utilisée dans le générateur de vapeur afin d'y détecter d'éventuelles fuites du circuit primaire vers le circuit secondaire.

Dans un tel cas, les règles censées régir le fonctionnement de l'usine nucléaire imposent une réparation dans les 30 jours. **Il aura fallu 3 mois et demi à EDF pour se rendre compte que l'équipement ne fonctionnait pas.** Le délai imposé par les règles a donc largement été dépassé. **Au delà de la découverte très tardive, a posteriori, de l'indisponibilité d'un système de surveillance de la radioactivité - indisponibilité causée par les travaux réalisés durant la VD - l'incident pose la question de la qualité des interventions et des vérifications réalisées par l'exploitant.** Car le réacteur 3 a redémarré fin avril 2020 avec un dispositif hors service, sans que cela n'ait été détecté. Piètre qualité des modifications et des contrôles réalisés, connaissance erronée de l'état de son installation, détection après-coup de violation des règles d'exploitation... cet événement significatif pour la sûreté déclaré par EDF le 14 août 2020 en dit long sur la situation à la centrale nucléaire de Chinon.

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un Evénement Significatif Sûreté de niveau 1 relatif à la détection tardive d'un défaut matériel sur dispositif de mesure de l'activité en situation post accidentelle d'un générateur de vapeur

Publié le 14/08/2020

Le 6 août 2020, lors d'une opération de contrôle réalisée sur l'unité numéro 3 en production de la centrale nucléaire de Chinon, les intervenants de la centrale détectent le positionnement inadapté d'un flexible sur un dispositif de surveillance, récemment installé, de l'activité en situation post accidentelle d'un générateur de vapeur*. Les équipes ont procédé immédiatement à sa remise en conformité.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, la sécurité des salariés ni sur l'environnement. Un dispositif redondant de surveillance de l'activité post-accidentelle des générateurs de vapeur est toujours resté fonctionnel. L'intégrité du fonctionnement des générateurs de vapeur a toujours été garantie. Cette anomalie est liée à une opération de maintenance réalisée lors du dernier arrêt programmé pour visite décennale.

Cette situation, a été déclarée par la direction de la centrale nucléaire de Chinon, le 14 août 2020, à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires (INES), qui en compte 7, en raison du non-respect des règles générales d'exploitation et de sa détection tardive.

*Chaque unité de production compte 3 générateurs. Placés entre le circuit primaire et le circuit secondaire, ils assurent l'échange de chaleur entre ces deux circuits.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-chinon/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-surete-de-niveau-1-relatif-a-la-detection-tardive-d-un-defaut-materiel-sur-dispositif-de-mesure-de-l>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des règles générales d'exploitation du réacteur 3 de la centrale de Chinon

Publié le 18/08/2020

Centrale nucléaire de Chinon B - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 14 août 2020, l'exploitant de la centrale nucléaire de Chinon a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect, détecté a posteriori, des règles générales d'exploitation du réacteur 3 concernant la disponibilité du système de surveillance de la radioactivité.

Le système de surveillance de la radioactivité (KRT) permet notamment de surveiller les rejets radioactifs et les niveaux d'activité à l'intérieur des bâtiments et sur le site. Des chaînes de mesures sont dédiées au contrôle de la mesure d'activité de l'eau utilisée dans les générateurs de vapeur afin d'y détecter d'éventuelles fuites du circuit primaire vers le circuit secondaire.

Lors de la visite décennale du réacteur 3 qui s'est déroulée du 24 août 2019 au 25 avril 2020, l'exploitant a réalisé une modification de son installation visant à mettre en place, au

niveau de chaque générateur de vapeur, une nouvelle tuyauterie résistante au séisme et alimentant les chaînes de mesures de l'activité radiologique de l'eau du circuit secondaire.

Le 6 août 2020, l'exploitant a détecté la mauvaise disposition du circuit alimentant une chaîne de mesure de l'activité radiologique installée au niveau d'un générateur de vapeur du réacteur 3. Dans ces conditions, la chaîne de mesure a été déclarée indisponible. L'exploitant a appliqué la conduite à tenir définie par les règles générales d'exploitation et a remis en conformité cet équipement le 8 août 2020.

Cependant, les investigations menées par l'exploitant ont permis d'identifier que **la chaîne de mesure concernée était indisponible depuis plusieurs mois, depuis les travaux de modification réalisés lors de la dernière visite décennale du réacteur 3**, il y a plusieurs mois. Dans ces conditions, il a été constaté que les règles générales d'exploitation, qui imposent la réparation de l'équipement sous un mois n'avaient, a posteriori, pas été respectées.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement de l'installation. Du fait de sa détection tardive par l'exploitant et du non-respect des règles générales d'exploitation, détecté a posteriori, cet événement, qui a affecté la fonction de sûreté liée au confinement du réacteur, a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-regles-generales-d-exploitation-du-reacteur-3-de-la-centrale-de-Chinon>